# *REUNION DU 13 JUIN 2016*

Le conseil municipal de la commune de ST HILAIRE DE LUSIGNAN s'est réuni le treize Juin 2016 à 18 heures sous la présidence de Monsieur Pierre DELOUVRIE, Maire.

***PRESENTS*** : Pierre DELOUVRIE – Françoise GOUDIN – Liviano CEOTTO – Danièle DING – Eric FELETTI – Malika BESSON – Dino MILANI – Josiane CHILLIE – Jean-Marie DALL'AGNOL — Jean-Max COURRIE - Philippe MAURIN

***ABSENTS EXCUSES*** : Florian GARIN, Catherine COUDERC, Odile COESTIER VASSENT Elodie CHOLLET;

***Secrétaires de séance*** **:** Dino MILANI est désigné comme secrétaire de séance.

# ORDRE DU JOUR

## BULLETIN MUNICIPAL N°77

Mme Françoise Goudin, 1ère adjointe, fait la présentation du projet du bulletin municipal numéro 79. Après corrections, ce bulletin sera distribué dans les boîtes aux lettres de la commune avant la fin du mois de juin.

## *CHANGEMENT HORAIRES AGENCE POSTALE COMMUNALE*

Monsieur le Maire propose les changements d'horaires de l'agence postale communale comme suit à compter du 1er Septembre 2016 :
Lundi, Mardi et jeudi : de 8h30 à 12h00
Mercredi : fermé
Vendredi : de 8h30 à 13h00
Après délibération, le conseil municipal donne son accord.

## *DROIT DE PLACE : INSTALLATION COMMERCE AMBULANT*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un commerce ambulant de pizza s'installe tous les vendredis sur la voie publique, un droit de place de 20 € mensuel lui avait été appliqué depuis son installation en 2009. Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il a reçu une nouvelle demande concernant un commerce ambulant de plats exotiques à emporter. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le droit de place mensuel de 20 euros et de leur proposer le parking de la Mairie.
Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord.

## *FOURNISSEUR GAZ :*

Le contrat de fournitures de Gaz (ALVEA) étant résiliable cette année, Monsieur le Maire propose d'étudier deux propositions : ANTARGAZ et ALVEA.
Après délibération, le Conseil Municipal retient l'offre d'ALVEA pour une durée de 48 mois et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au renouvellement du contrat.

***La séance est levée à 20 h 00.***